



**– Déclaration liminaire du Sniec-CFTC au CCM –
3 AVRIL 2026**

Monsieur le directeur général,
(M. le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétence)
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Les enseignants des lycées agricoles privés "tirent la langue" !

Quel que soit l'établissement, sa taille, sa solidité financière, son climat social, les remontées de nos collègues sont unanimes : notre métier a évolué, pour plus d'administratif. TROP d'administratif ! Parcoursup, livrets de compétences, LSU, Plan'eval, dossiers MDPH, demandes d'aménagement d'épreuve, dossiers de semestrialisation ou bachelors agro, messageries multiples, ... longue liste des saisies qui s'accumulent et se cumulent... au détriment du temps consacré aux apprenants ou à l'ingénierie pédagogique.

À cela, s'ajoutent les évaluations certificatives en cours de formations (ECCF), sujet sur lequel les représentants du Sniec-CFTC vous ont rencontré dès l'année de rénovation du bac professionnel et vous relance, M. le directeur général, à chaque comité ministériel. Leur mise en œuvre très chronophage porte préjudice aux élèves qui perdent des heures de cours. Quant aux enseignants, ils réalisent les ECCF au-delà de leur emploi du temps, sans compensation horaire ni financière, contrairement à leurs homologues de l'Éducation nationale.

Nous sommes leur porte-parole pour vous demander aujourd'hui une nouvelle fois, M. Bonaimé, un plan d'action clair, qui commence par une date précise pour un groupe de travail sur ce sujet, en présence de l'inspection.

Pour continuer, des informations contradictoires circulent sur le pacte enseignant, dispositif qui avait apporté une reconnaissance financière au travail accompli bénévolement dans les établissements agricoles privés. **Quel est le devenir des briques pour l'année scolaire 2026/2027 ?**

Nous constatons avec le pacte que les primes ne sont pas durables. Elles génèrent un stress chaque année, stress lié à leur reconduction et leur attribution en fonction du chef d'établissement. Les agents ont besoin de stabilité et demandent une augmentation de leur salaire brut, signe d'une vraie reconnaissance de la profession. Ce qui est certain, c'est que le travail bénévole ne recommencera plus, dans les lycées agricoles privés.

L'inclusion des élèves à besoins particuliers est une mission importante dans l'enseignement agricole. Les AVS sont indispensables au côté des enseignants pour accompagner ces publics. **Le statut des AESH se met-il enfin en place dans l'enseignement agricole privé ?**

Alors que le nombre d'apprenants à accompagner augmente, les notifications de la MDA suppriment les AVS individualisés pour des AVS mutualisés, niant les difficultés hétérogènes des élèves porteurs de handicaps. Les lycées agricoles publics ont une ligne budgétaire prévue dans le programme 143 pour les AESH. **Quels moyens le Ministère donnera-t-il à la rentrée aux lycées agricoles privés pour accompagner ces jeunes et les amener à la réussite ?** L'objectif des 30% supplémentaires d'effectifs dans l'EA en 2030 passe par l'encrochage de ces publics particuliers que nous accueillons dans nos formations.

Enfin, le Snec-CFTC souhaite attirer votre attention sur la particularité de notre statut d'agent contractuel d'État. Nous exerçons notre métier sous l'autorité d'un chef d'établissement de droit privé. Dans certains lycées, les directions exercent une pression psychologique très forte et très déstabilisante sur les enseignants. Notre employeur a la responsabilité d'assurer la sécurité et la santé mentale de ses agents. **Quelles réponses peuvent apporter la DGER/les SRFD, face au développement d'un mal être au travail ?**

Nous vous remercions de votre attention.

Sabrina Dufour et Estelle CLAVERIE
Élues au CCM
Représentantes du Snec-CFTC